-tarn-et-garonne MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrounet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail: mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024 A 19H30

• Nombre de conseillers municipaux : 10

• Présents: 8

· Représentés: 2

· Votants: 10

L'an deux mille vingt-quatre

Le **26 novembre, deux mille vingt-quatre** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 19/11/2024

<u>Étaient présents</u>: F. ABRIAT, E. BASTIDE, S. COLLOT, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

<u>Représentés</u>: , S. FIORITO a donné procuration à F. ABRIAT, M.O. CHAUVET a donné procuration a C.LASSALLE.

Absents excusés: -

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 29/11/2024;
- Délibération marché aménagement des rues : attribution des travaux ;
- Divers.

Adoption du procès-verbal du 29/11/2024

Validé à l'unanimité.

Délibération n° 2024_34 : Marché aménagement des rues du bourg – attribution des travaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût prévisionnel des travaux établi par URBACTIS, maître d'œuvre retenu pour l'opération, s'élève à 138 376,00 € HT.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par URBACTIS, maître d'œuvre, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

LOT	Entre prise s	Montant solution alternative Pavés reconstitués à la place de pierres naturelles en € HT
LOT UNIQ UE	ESBT P	132 984.40

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Divers

- Présentation du projet d'école par M. PRADINE Thierry, directeur d'école :
 Attente d'un devis pour le projet mais le conseil municipal est d'accord avec le projet d'école.
 10/10
- Vente gazinière: Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancienne gazinière de la salle des fêtes n'est plus utilisée, de ce fait la Municipalité souhaite l'a vendre.
 Monsieur le Maire propose le prix de 250 euros vis-à-vis de sa vétusté. Monsieur le Maire indique que Mme MESSEGUE Lauriane, agent cantine / école souhaite l'acheter

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à vendre l'ancienne gazinière de la salle des fêtes (inventaire n° M058) à Mme MESSEGUE Lauriane pour un montant de 250 €.

- Devis BODET, pour l'église : Refus du devis n° 481502 du 07.11.2024 de l'entreprise BODET par le conseil municipal. La mairie demande à vérifier la fixation des cloches.

10/10

- Projet de M. et Mme LADOUX (nouveaux propriétaires route de Garies), Mme LADOUX souhaite un emplacement pour son institut et épicerie (elle propose un chalet à proximité du camion de Mme PIZZA) ?
 - → Le conseil municipal propose de demander à Mme MUNOZ Isabelle, habitant de la commune si elle ne serait pas intéressée par une location.
- M. AUBEE souhaite faire une 1^{ère} séance d'informations sur son activité (hypnose, relaxation ect).. gratuite aux participants + ateliers collectifs à partir de janvier 2025 à la maison des associations ?
 - → Le conseil municipal est d'accord pour le prêt des locaux (en dehors des dates déjà réservées).

10/10

- L'association des Enfants de l'Ecole (ASSEC) demande de faire leurs réunions à la maison des associations ?
 - \rightarrow Le conseil municipal est d'accord pour mettre à disposition la maison des associations pour ce type de réunion, c'est le but de cette maison des associations.

10/10

- Le centre social de la Communauté Grand Sud Tarn-et-Garonne propose des cours informatiques à partir d'avril 2025, jusqu'à juin 2025 (le mardi matin), 6 personnes minimum à la maison des associations avec leur matériel.
 - \rightarrow Le conseil municipal est d'accord pour mettre à disposition la maison des pour les cours informatiques. 10/10

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire Christian MOURJAU La secrétaire de séance Nathalie LABORDERIE

Feuille de présence à signer

Conseil municipal du: 26/11/2024

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	A34
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	Donne procuration à LASSALLE Caroline
COLLOT Sébastien	600
FIORITO Samuel	Pourous donné à ABRIAT
LABORDERIE Nathalie	balordel
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	Mont
NASCIMBEN Sandrine	NON
VIGUIE Stéphanie	J. Charles

Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

BASTIDE Estelle

CHAUVET Marie-Odile

COLLOT Sébastien

A donné procuration à LASSALLE Caroline.

FIORITO Samuel

LABORDERIE Nathalie

Labradul

LASSALLE Caroline

NASCIMBEN Sandrine

A donné procuration à ABRIAT Fabian.

VIGUIE Stéphanie

Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2024